

## Proxima Pays Mellois 2008 – 2013

### Priorité Usages et services publics numériques

Enveloppe Proxima sur cette priorité : 173 000 €

	<b>Usages et services publics numériques</b>
<b>Objectif principal</b>	Politique volontariste autour des TIC, permettant à tous, individuellement et collectivement, de devenir acteur dans la société numérique
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le développement de services internet innovants (e-administration, services publics numériques)</li> <li>- Proposer aux associations un accompagnement à la production de contenus sur internet (plate forme de blogs)</li> <li>- Améliorer l'offre d'espaces publics numériques, au plus près des citoyens, pour accompagner tous les publics dans l'utilisation des TIC (de l'initiation jusqu'à la certification)</li> <li>- Poursuivre le développement des usages innovants en milieu scolaire</li> <li>- Favoriser la réception de la radio locale sur l'ensemble du Pays</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité des collectivités et des associations sur internet</li> <li>- Nouvelle offre de services publics numériques aux citoyens</li> <li>- Appropriation des outils numériques par les habitants du Mellois et en particulier par les enfants</li> <li>- Optimisation de la couverture radio du territoire.</li> </ul>
<b>Type de dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de développement de services internet innovants (paiement de la cantine en ligne, etc...)</li> <li>- Formation, information aux usages d'internet</li> <li>- Achat de matériel pour un espace public numérique</li> <li>- Achat de matériel innovant pour les écoles (TBI, classes informatiques mobiles)</li> <li>- Achat de matériel pour l'amélioration de la réception de la radio locale</li> </ul>
<b>Type de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements : achats de matériel</li> <li>- Fonctionnement : communication, formation, prestations, défraiements, ...</li> </ul>
<b>Intervention financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TBI+vidéo-projecteur+ordinateur : 25% plafonnés à 750 € /classe équipée</li> <li>- Classes mobiles informatiques : 25% plafonnés à 1 900 €/ école</li> <li>- Matériel EPN : 25% pour les ordinateurs et 25% pour les périphériques, plafonnés à 175 € pour chaque ordinateur et 175 € pour l'ensemble des périphériques.</li> <li>- Prestation de développement : 25% plafonnés à 2 000 €</li> <li>- Formation/information : 25% plafonnés à 375 € par session</li> <li>- Émetteur/studio radio : 50% plafonné à 15 000 €</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Collectivités et associations
<b>Critères liés à la subvention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les écoles, l'achat de matériel doit être lié à un projet éducatif ou pédagogique.</li> <li>- Pour le matériel des EPN, l'EPN doit faire partie de la stratégie globale qui sera définie par l'étude commandée par le Pays Mellois.</li> <li>- Seules les prestations de développement de véritables services innovants laissés sous licence libre seront financées.</li> <li>- Les formations ou temps d'information devront permettre la production de contenus sur Internet. Les sessions devront accueillir un minimum de 8 personnes.</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de blogs d'association créés</li> <li>- nouveau services internet disponibles</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'écoles équipées en TBI et/ou classes informatiques mobiles</li> <li>- fréquentation de l'EPN</li> <li>- services proposés par l'EPN</li> <li>- zone de réception de la radio locale</li> </ul>
<b>Enveloppe</b>	Pour la période 2008 – 2013 : 173 000 €
<b>Référentiel du Conseil Général</b>	Pas de référentiel